

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Demande de Subvention pour la conception et la gestion écologique de l'extension du cimetière auprès du Conseil Régional d'Île-de-France

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Vu l'importance des travaux à réaliser dans le cadre de l'agrandissement du cimetière d'un montant de 289 290€ HT soit 347 148€ TTC ;

Considérant la volonté de la Région d'Ile de France de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets futurs.

Considérant le besoin pour les travaux à entreprendre au cimetière communal

DECIDE,

Article 1 - De faire la demande de subvention auprès de la Région d'Ile-de-France dûment représentée par la Présidente du Conseil Régional, Mme Valérie Péresse, pour la gestion écologique de l'extension du cimetière .

Article 2 - Que la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 -Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Monsieur le comptable du SGC de Garges



Fait à Saint-Witz, le 28 mars 2023

Le Maire,
Frédéric MOIZARD